

## **Commune de MEGEVE**

### **MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

Par délibération en date du 29 mai 2018, le Conseil Municipal de MEGEVE a notamment fixé les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de la Commune.

Cette délibération est affichée en Mairie pendant un mois et peut être consultée auprès du pôle DAD du lundi au vendredi pendant les horaires d'ouverture de ce service au public.

Le Maire,  
Catherine JULLIEN-BRECHES